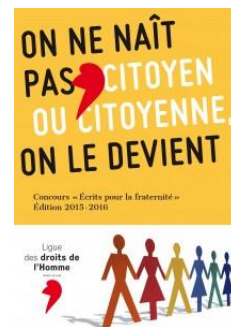


Règlement du concours LDH 2016 Section Guadeloupe

Les Écrits pour la Fraternité

« On ne naît pas citoyen ou citoyenne... On le devient »



Article 1 : Un concours de productions originales est organisé dans le cadre de l'année scolaire 2015/2016, par la Ligue des Droits de l'Homme de Guadeloupe en partenariat avec le Rectorat de l'Académie. Intitulé *Écrits pour la Fraternité*, il a pour thème concernant cette édition : *On ne naît pas citoyen ou citoyenne... On le devient.*

Article 2 : Ce concours est ouvert à tous les établissements scolaires du secondaire de l'Académie de Guadeloupe sur inscription préalable de l'établissement pour une meilleure communication des informations. Cette inscription doit se faire uniquement en ligne à l'adresse suivante : <http://goo.gl/forms/pq65HkH97z> avant le **30 novembre 2015** dernier délai, par un coordonnateur nommé pour l'établissement qui sera l'interlocuteur privilégié du comité de pilotage du concours.

Article 3 : En résonance directe avec le thème de cette édition, l'objectif du concours est de proposer aux élèves un espace de réflexion sur la question de l'engagement citoyen à travers :

- La **création** d'une œuvre originale
- la formalisation d'un **argumentaire** d'un projet en cours ou à venir sur la mise en œuvre d'une action citoyenne concrète dans l'établissement

Article 4 : Le choix du type de création est laissé libre aux candidats :

- Il peut s'agir d'un **texte** en prose ou en vers, d'une scène de théâtre, d'un texte de chanson), texte qui pourra être illustré, format A4 maximum requis
- ou de **toute autre œuvre artistique** (chanson en musique, un clip vidéo documentaire ou de fiction, une œuvre graphique type dessin, photographie, affiche, caricature, peinture, d'un objet...)

Article 5 : Formaliser un argumentaire permettra aux candidats de prolonger leur réflexion sur le thème défendu dans l'œuvre de création par :

- La présentation d'un projet d'action concrète à venir dans l'établissement, projet dont ils seront les moteurs
- La présentation d'une action concrète déjà engagée dans l'établissement, action qu'ils intégreront par leur participation en apportant une dimension supplémentaire afin de la valoriser.

Article 6 : L'ensemble, œuvre de création ET argumentaire, formera ce qui sera dénommé ci-après **production**.

Article 7 : Les productions réalisées par les élèves pourront être issues d'un travail en autonomie, d'un suivi par un ou des professeurs, ou encore plus largement d'un accompagnement par une équipe éducative constituée.

Article 8 : Indépendamment des activités de clubs, EMC, projets, TPE et enseignements d'exploration peuvent devenir des cadres de mise en œuvre de ce concours.

Article 9 : Tous les élèves de la Sixième à Terminale peuvent participer : individuellement ou collectivement (groupes de **5** maximum). Les élèves seront répartis en 3 catégories distinctes : 6èmes/5èmes, 4èmes/3èmes, Lycées.

Article 10 : Les productions devront être remises au coordonnateur du projet dans l'établissement qui sera chargé de les centraliser et d'en établir une synthèse selon le modèle suivant :

Nom de l'établissement / Nom du coordonnateur :

Catégorie			Titre de la production	Candidat			Type de production		Type de création		Nature de l'engagement citoyen	Nom des enseignants encadrants
6-5	4-3	L		Nom	Prénom	Classe	Indiv.	Coll.	Texte	Autre		

Article 11 : Le coordonnateur aura la responsabilité de l'envoi des productions et de la synthèse, qui devront être parvenus à la section guadeloupéenne de la Ligue des Droits de l'Homme **impérativement avant le 17 mars 2016** :

Par mail à l'adresse suivante : ldh971.concours@gmail.com

Ou remis directement pour les productions non numérisables, sur rendez-vous, au siège de la section départementale :

Ligue des Droits de l'Homme de Guadeloupe & Maison de la Citoyenneté

Concours *Ecrits pour la Fraternité*

16, Rue du Commandant Mortenol

97110 POINTE A PITRE

Téléphone : 0690 56 26 15

Article 12 : Le jury de ce concours sera composé de membres de la Ligue des Droits de l'Homme, d'enseignants et de personnalités de la société civile. Il délibèrera selon les critères suivants :

Production :

- Respect du thème
- Lien avec une problématique humaniste
- Pertinence du propos
- Qualités artistiques, orthographiques et syntaxiques
- Originalité

Argumentaire : Pertinence de l'action proposée

Article 13 : Afin de s'aligner sur le règlement national, cinq prix seront décernés au niveau académique dans chaque catégorie :

- 2 pour les productions individuelles de type Texte
- 2 pour les productions collectives de type Texte
- 1 pour la production de type Œuvre Artistique qui pourra être individuelle ou collective

Article 14 : Une cérémonie de remise des récompenses sera organisée par la Ligue des Droits de l'Homme de Guadeloupe fin mai. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement. Les frais de déplacement seront à la charge de chaque établissement.

Article 15 : Les productions académiques lauréates seront par ailleurs transmises au jury national de la LDH par la section guadeloupéenne pour participation à la phase finale du concours qui communiquera le palmarès final et se rapprochera des établissements concernés pour suite à donner en cas de reconnaissance nationale de nos élèves.

Article 16 : La participation au concours implique l'acceptation et le respect du présent règlement.